

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mardi 28 septembre 2021**
A **19 heures** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

MEMBRES ELUS	:	15
MEMBRES EN FONCTION	:	14
MEMBRES PRESENTS	:	11
MEMBRES ABSENTS	:	3
POUVOIR(S)	:	3

Membres présents :

Adjoint(e)s : Mme Gaby **ZILLIOX**, M. Lionel **DOLT**,

Conseillers Municipaux :

Mme Perrine **DELVART**
Mme Monique **FURST**
Mme Huguette **HAASSER**
M. Jacky **HEINTZ**
Mme Florentine **SCHNEIDER**
M. Guillaume **MATHEIS**
M. Jérôme **STARCK**
M. Steve **ZIMMER**

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :

M. Frédéric **BEMMANN**, pouvoir à M. Lionel **DOLT**
M. Steve **AUGUSTIN**, pouvoir à Mme Christine **HEITZ**
M. Daniel **GENTNER**, pouvoir à Mme Florentine **SCHNEIDER**

La convocation pour la séance a été transmise le 22 septembre 2021 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu les explications de Madame la maire,

Monsieur Guillaume **MATHEIS** est nommé à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021

Madame la maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021.

Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : NOMINATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »

Suite à la démission de Monsieur Claude **LUDMANN**, il y a lieu de nommer un nouveau « correspondant Défense ».

Le rôle du correspondant est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Pour les accompagner dans leur mission les correspondants peuvent compter sur les délégués militaires départementaux. (DMD)

Outils mis à disposition du délégué : Actu-Défense, Lettre du correspondant Défense,...

Entendu les explications de Madame la maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

Décide de nommer un nouveau correspondant-Défense,

Délégué : Monsieur Jérôme **STARCK**

POINT N° 4 : COMPTABILITE : REGULARISATION DES COMPTES DE TIERS

Le receveur municipal a constaté que des « opérations pour comptes de tiers » ne sont pas soldées dans la comptabilité de la commune, à savoir en recettes au compte 45811, un montant de 1 103.96 € et en recettes au compte 45812, un montant de 10 992.99 €.

En principe les opérations pour compte de tiers doivent se solder entre les dépenses et les recettes à la clôture de l'opération. Si une différence subsiste, la commune devrait, soit constater une dépense soit une recette en mentionnant l'origine de l'opération.

Toutefois, pour les opérations anciennes, si les recherches effectuées tant à la commune qu'à la trésorerie ne permettent pas d'en retrouver l'origine il est admis que le conseil municipal demande, par délibération spécifique, au receveur de passer les écritures d'ordre non-budgétaires afin de ne plus laisser subsister dans la comptabilité les soldes sans intérêt.

La maire indique qu'il a été impossible de connaître l'origine de ces opérations anciennes.

Entendu les explications données par Madame la maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de demander au receveur municipal de passer les écritures d'ordre non-budgétaires suivantes :

Débit du compte 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés »
Crédit du compte 45821 « opération sous mandat – Recettes » : 1 103.96 €

Débit du compte 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés »
Crédit du compte 45822 « opération sous mandat – Recettes » : 10 992.99 €

Et de solder les comptes 45811 par le 45821 et les comptes 45812 par le 45822.

Les « opérations pour compte de tiers » seront alors définitivement soldées.

POINT N° 5 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION : ARCHIVISTE ITINERANT

La Maire informe qu'en date du 9 juillet 2021 Mme Lucile **FONTAINE**, archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la mairie de Schirrhoffen pour y faire un bilan de la situation des archives.

La Maire informe les membres du conseil municipal que pour mettre en ordre les archives, l'archiviste itinérante propose une intervention de **25** journées au tarif de 350 € par jour.

- 25 jours consacrés au classement, au désengorgement, à l'inventaire, au récolement, à l'élimination... pour un montant de **8 750 €**.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

DECIDE la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ **25** jours.

AUTORISE la maire à signer les actes afférents.

Les crédits seront prévus au budget principal et seront répartis **sur 2 exercices : 2022 et 2023**.

**POINT N° 6 : DEMANDES DE SUBVENTION : FONDS DE SOLIDARITE
TERRITORIAL : COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Madame la maire informe le conseil municipal qu'une subvention au titre du fonds de solidarité territorial est susceptible d'être accordée par la collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de certains travaux d'investissement.

C'est un dispositif qui permet aux Conseillers d'Alsace de soutenir des projets locaux d'investissement portés entre autres par des communes.

Il est impératif que les demandes de subvention soient déposées avant le 30 septembre, et avant le commencement d'exécution du projet.

6.1 – Mise en place d'un défibrillateur automatisé externe

Le conseil municipal a budgétisé en 2021 la mise en place d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) qui sera disposé à proximité de la mairie et accessible aux habitants ou toute autre personne de passage. Cette technologie permet de sauver des vies et faire face à la mort subite des suites d'un arrêt cardiaque.

Le montant estimatif de l'appareil s'élève à 2 303.17 € HT.

Cet investissement serait susceptible de bénéficier du fonds de solidarité territorial.

Madame la maire sollicite le conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE la maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la mise en place d'un défibrillateur automatisé externe.

6.2 - Aménagement d'un espace de repos, de détente et d'agrément

La commune de Schirrhoffen a mis en place en 1994, une aire de jeux pour enfants à côté de la salle des fêtes.

De nombreux enfants de la commune et des communes voisines profitent du site ombragé en bordure de la forêt de Haguenau. Des agrès, des bancs, du mobilier pour pique-nique permettent d'accueillir les familles.

Le conseil municipal propose de sécuriser le site et d'y apporter un rafraîchissement :

- en abattant les arbres malades et en les remplaçant par des espèces qui permettent d'ombrager l'aire de jeux ;
- de remplacer le mobilier urbain en bois qui présente des signes d'usure ;
- de remplacer la balançoire en bois.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 19 636 € HT.

Cet investissement serait susceptible de bénéficier du fonds de solidarité territorial.

Madame la maire sollicite le conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE la Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aménagement d'un espace de repos, de détente et d'agrément.

POINT N° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION FEADER : FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

L'Union européenne a élaboré un « Plan de relance » dédié à favoriser le développement économique et social des zones rurales, en réponse à la crise économique et sociale liée à la pandémie du coronavirus.

Une enveloppe de crédits du FEADER de 15 M€ est consacrée au Grand Est sur la période 2014-2022.

L'appel à projet vise à développer les services à la population en zone rurale, parmi lesquels les aménagements de plein-air, lieux de convivialité, aire de jeux.

Le projet d'aire de jeux intergénérationnelle de la commune situé à l'orée de la forêt indivise de Haguenau, serait susceptible de bénéficier de ce fonds.

Madame la maire sollicite le conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier auprès de la Région Grand Est autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE la maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aménagement d'un espace d'aire de jeux intergénérationnelle.

POINT N° 8 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAUX

Madame la maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les projets intercommunaux liant nos communes forestières.

Points abordés lors de la commission travaux du 10 mai 2021 qui s'est déroulé à la mairie de Schirrhein

Equipements du hall de stockage

Achat d'un Gerbeur neuf et d'un transpalette pour un montant de **5 865 € HT**, devis de la société AMR MANUTENTION de Hoenheim.

Achat de rayonnages pour un montant de **4 300 € HT**, devis de la société LORALTEC de Eschbach.

Installation d'un rideau de séparation à la salle polyvalente

Fourniture et pose de deux rideaux de séparation sur rail existant pour un montant de **4 050 € HT**, devis de la société SATD de Russ.

Construction d'un abri poubelles à la salle polyvalente

Réalisation d'une structure en tube acier avec grillage rigide équipée d'une porte de un mètre, pour un montant de **3 950 € HT**, devis de la métallerie Mathieu DEIS de Schirrhein.

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

Approuve l'acquisition de l'ensemble des équipements.

Autorise la maire à signer tout document nécessaire.

Le préfinancement sera assuré par la commune de Schirrhein et fera l'objet de la répartition intercommunale usuelle.

POINT N° 9 : RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

La commune de Schirrhoffen dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le **1^{er} février 2022** pour une durée de **30 ans**.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le **8 septembre 2021** en vue de le renouveler.

Vu les articles L.3213-1 et L.3214-1 du code de la commande publique (issus de l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) instaurant des règles spécifiques applicables aux contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L. 111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive, le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à **30 ans** ainsi que les modalités de son évolution

Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :

- GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
- GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.

Documents annexes contenant des modalités spécifiques:

- Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
- Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
- Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel
- Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
- Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
- Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune:

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à **886 €** pour l'année **2022**.
- de percevoir une redevance d'occupation du domaine public, estimée à 224 € par an
- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé
- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer, pour une durée de **30 ans**, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Le Conseil Municipal À l'unanimité des membres présents

Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération et décide d'autoriser Madame la maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

POINT INFORMATIONS

10. Déclarations d'intention d'aliéner.

Vu le transfert du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

Le conseil municipal **prend acte**, des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- 450-03-21 : **lot 2**, renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 2c, rue des Saules section AB n° 86/25 d'une contenance de 659 m².
- 450-04-21 : **lot 1**, renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 2c, rue des Saules section AB 86/25 d'une contenance de 659 m².
- 450-05-21 : renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 13, rue de Sessenheim section AB n° 19 d'une contenance de 720 m² et section AB n° 20 d'une contenance de 18 m².

11. Commande de cavurnes pour le cimetière intercommunal

Madame la maire informe l'assemblée de la commande de 10 cavurnes passée avec le marbrier Bruno Decker de Waldhambach pour un montant de 16 300 € HT. Des monuments funéraires identiques avaient déjà été commandés auprès du même fournisseur en 2013.

12. Nettoyage du cimetière intercommunal

Avant la Toussaint il est proposé au conseil municipal d'organiser une séance de nettoyage du cimetière intercommunal en collaboration avec les élus de Schirrhein. A l'unanimité la date du samedi 23 octobre 2021 a été retenue, RDV sur place à 9 heures.

13. Conditions de reprise des activités à la salle des fêtes

Les activités vont reprendre à la salle des fêtes à la fin du mois de septembre.

Le QI GONG reprend le 28 septembre.

La Danse, la Chorale, le théâtre reprennent début octobre.

Séance de musicothérapie tous les vendredis à compter du 1 octobre à 14h.

Le protocole a été une nouvelle fois modifié. Toutes les personnes devront se munir du Pass sanitaire.

14. Fin des règles dérogatoires pour les réunions des organes délibérants

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront à nouveau en mairie.

Les délibérations ne seront valables qu'avec la majorité absolue des membres du conseil. Un même conseiller ne pourra être porteur que d'un pouvoir. L'accès du public aux séances est autorisé.

15. Organisation marché de Noël et marché aux puces

Le Président du comité des fêtes Jacky HEINTZ prend la parole dans le cadre de l'organisation du prochain marché de Noël. Il lance un appel aux bénévoles pour intégrer le comité des fêtes et demande aux élus de bien vouloir participer au montage des chapiteaux.

16. Journée citoyenne 2022

Madame la maire propose aux élus d'organiser une journée citoyenne en 2022 et de fixer une date.

(ex : peindre la rambarde rue de Sessenheim)

POINT DIVERS

M. Jérôme STARCK voudrait aborder le problème de la vitesse excessive dans les nouveaux quartiers. Une amélioration de la signalisation sera étudiée. Cependant, il est précisé qu'en cas de flagrant délit de mauvaise conduite, il faut interpellier les gens immédiatement sur place, voire photographier la plaque d'immatriculation.

La question sur le manque de place en périscolaire est également soulevée. Mme Heitz précise que les projets des nouveaux périscolaires « école maternelle et école élémentaire sont en cours d'étude, et qu'il s'agit de projets intercommunaux gérés et financés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Actuellement la garde du matin et du soir relève du projet péri-éducatif initié par nos deux communes pour apporter une réponse provisoire. Seul, l'accueil du midi relève du périscolaire de la CAH.

M. Steve ZIMMER s'interroge quant à l'entretien des espaces verts ; quel est l'aménagement qui doit être entretenu par l'ouvrier communal et à quelle cadence ?

M. Lionel DOLT répond qu'une consultation est en cours pour apporter la meilleure réponse. Le marché avec l'entreprise Gottri est échu et le planning de l'ouvrier communal est déjà bien chargé. L'entretien de ces aménagements a un coût non négligeable.

Certains riverains du lotissement communal déversent les déchets de gazon dans le fossé situé au Nord de la commune en lisière de forêt, ce qui obstrue le fossé et empêche l'eau de circuler normalement.

Une note d'information sera distribuée aux riverains de la phase 1 du lotissement.

Il sera également rappelé aux riverains du lotissement que le stationnement sur les trottoirs est interdit. Une note sera distribuée à cet effet.

Agenda

23.10.2021 : Nettoyage du cimetière

28.10.2021 : Balayage des rues de la commune.

30.11.2021 : Prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **21h00**.

AUGUSTIN Steve
pouvoir

GENTNER Daniel
pouvoir

MATHEIS Guillaume

BEMMANN Frédéric
pouvoir

HAASSER Huguette

SCHNEIDER Florentine

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique

ZIMMER Steve